



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 6 - séance du 13 octobre 2022

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau membre
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022
5. Communications du Bureau
6. Nomination suppléant commission SIEGO
7. Communications de la Municipalité
8. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
9. a) **Préavis municipal n° 06/2022** relatif à l'arrêté d'imposition 2023
b) Rapport de la commission des finances
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun. Il salue la présence de May-Rose Recouso, boursière et Florence Minini, secrétaire municipale. La secrétaire étant absente pour raison médicale, la séance est enregistrée.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président prend la parole pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Messieurs Vincent Moullet, Nicolas Dutruy, Balbino Recouso, Claude Risch et André Strautmann et Madame Emilie Augsburgers se sont excusés. Monsieur Bernard Bezençon est absent. Le quorum est atteint.

2. Assermentation d'un nouveau membre

Madame Marielle Mathys ayant quitté notre commune, il convient d'assermenter le premier suppléant de la liste en la personne de Monsieur Cédric Coquelin. Après lecture du serment par le Président et la promesse de M. Coquelin, ce dernier peut prendre part aux délibérations.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est accepté avec 1 abstention.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Il ne suscite aucune remarque. Le procès-verbal est accepté avec 2 abstentions. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

5. Communications du Bureau

En date du 12.09.2022, Philippe Duperrex a participé à la séance de la Municipalité en vue de la séance du Conseil Communal de ce soir.

Le Président remercie le Bureau ainsi que les scrutateurs pour le travail de dépouillement des dernières votations du 25.09.2022. Participation importante avec environ 470 votants.

La visite préfectorale annuelle a eu lieu le 04.10.2022, rien à signaler.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

6. Nomination suppléant commission SIEGO

Madame Marielle Mathys étaient suppléante de la commission SIEGO. Suite à sa démission, Monsieur Paul Mermoud se propose comme membre suppléant.

7. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

La Municipalité travaille sur le budget 2023 avec ses implications énergétiques et travaillera sur un plan de continuité dont elle attend les lignes directrices de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Cette dernière effectue une tournée des 10 districts pour expliquer comment le canton envisage d'appréhender les éventuelles ordonnances de la Confédération par rapport aux limitations d'énergie au niveau fédéral et cantonal.

La Confédération prévoirait éventuellement des mesures de diminution de consommation électrique d'ici le début du printemps 2023. C'est pour ces raisons que le canton anticipe ces mesures.

M. Laurent Vulliamy :

L'AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs) a procédé à un essai sur la source d'Oppens. Le résultat est positif, sauf bémol sur le rétro-lavage du charbon afin de le réutiliser. La crise énergétique a fait augmenter le prix du charbon. Cela impactera fortement le prix de l'eau. Toujours en recherche de solutions en collaboration avec la Ville de Lausanne qui mène le même genre d'expérience.

Eau potable :

Une fuite a eu lieu le 16.09.2022 sur la conduite venant du Château d'eau. Ceci a entraîné un soulèvement important du bitume. La Municipalité a décidé d'effectuer des travaux sur le Chemin de la Corrayette. Les travaux sont terminés. Des préavis municipaux seront à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil relatifs aux changements d'une ou deux conduites d'eau sous pression. Des commissions seront nommées à ce sujet.

ASET : lors de la séance du 29.09.2022, le budget 2023 est accepté par le conseil intercommunal. Les bureaux d'ingénieurs travaillant sur les réseaux et futures stations de pompage ont été choisis.

Eaux claires : début novembre, curage des sacs de route par l'entreprise Tinguely.

Déchetterie : l'activité du Troc mobile sera de retour dès le 12.11.2022. La remorque sera stationnée en dehors du centre de tri. Plus d'infos dans le prochain tout ménage.

M. Patrick Pochon :

Informe que les travaux de l'église sont terminés, la façade sud a été repeinte.

Les problèmes de la génératrice au Chalet des Chasseur est en cours de résolution.

Le local commercial d'Eclagnens est loué.

8. Communications des délégués aux associations intercommunales

EFAJE : Madame Monica Rodriguez Lamelas prend la parole suite à l'assemblée du 05.10.2022 concernant le budget 2023. Le budget a été accepté (Fr. 422'000.-- pour Goumoëns) mais la séance a été plutôt laborieuse. Le gros problème que rencontre les membres de l'EFAJE est l'inconnu sur l'effectif d'enfants placés ou non. Il est très compliqué d'évaluer un budget avec autant d'incertitude. L'esprit très conservateur de l'association est mis en avant.

ASIRE : Madame Stéphanie Masala prend la parole suite à l'assemblée du 27.09.2022. Le budget 2023 est accepté avec des prévisions de l'extension de Polliez-Pittet et d'Essertines. La rentrée des élèves 2022-2023 s'est bien déroulée.

SIEGO : Monsieur Roger Turin prend la parole suite à l'assemblée du 11.10.2022. Le budget 2023 est accepté avec une augmentation des charges de 10% (transport et achat de machine + prévision sur l'augmentation de l'électricité).

9. a) Préavis municipal n° 06/2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023
b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 06/2022 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le préavis municipal est accepté avec 1 abstention, avec un taux d'imposition de 75.5 points pour :

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Pas de changement pour les autres catégories d'impôts.

Arrivée de Madame Céline Di Biase ainsi que Madame Dany Schaer journaliste à L'Echo du Gros-de-Vaud, et Messieurs Jean-Luc Bezençon, député au Grand Conseil et Pascal Dessauges, Préfet du Gros-de-Vaud.

10. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

11. Divers

M. Michel Schuler prend la parole en tant que Président du comité du taillé, il remercie la Municipalité de leur présence aussi bien physiquement qu'à la partie officielle. Il remercie également tous les autres acteurs, la fête était impeccable.

M. Sven Helm prend la parole sur le prix de l'énergie. Est-ce que la commune envisage l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux ?

Monsieur le Syndic répond que des travaux sur l'enveloppe du bâtiment de l'UAPE sont prévus ainsi qu'à la maison de commune (fenêtres/façades). Lors de ces travaux, la pose de panneaux solaires sera alors envisagée si cette solution s'avère rentable.

M. Alexandre Perusset prend la parole et cite qu'au vu de l'inflation et l'indexation des salaires qui ont eu lieu dans certaines communes, quelle est la politique de la Municipalité sur les salaires des employés communaux durant cette période ? Il précise que les finances de la commune vont plutôt bien et que l'augmentation du coût des jetons de présence pour les conseillers communaux avait été acceptée.

Monsieur le Syndic répond qu'étant donné que la majorité des employés communaux sont présents dans la salle, il ne répondra pas à cette question. Le principe actuel se base sur les classes salariales du canton. Un salaire d'entrée (selon l'âge) et un salaire de fin. Le but est d'évoluer dans ce barème afin d'atteindre à l'âge de la retraite ce salaire maximal de la classe donnée.

M. Cyril Bezençon s'interroge sur les mesures d'économies d'énergie. Est-ce que la Municipalité a plus d'informations concernant les gros consommateurs d'électricité ? Existe-t-il des lignes directrices ?

Monsieur le Syndic répond qu'il a reçu par mail la présentation de l'EMCC. Il cite 4 phases prévues, soit :

- 1) Demander aux citoyens d'économiser de l'énergie
- 2) Demander aux commerçants de diminuer leur consommation (escalators par exemple)
- 3) Demander aux gros consommateurs (100'000 kWh et plus) de diminuer de 30% leur consommation. La manière de procéder n'est pas encore clarifiée.
- 4) Si les 3 premières phases ne suffisent pas, si les importations sont coupées et si les réserves des barrages sont utilisées. Le delestage interviendrait avec des coupures d'électricité de 4 heures selon des zones géographiques pré-définies afin de stabiliser la consommation. Ces coupures auraient lieu entre 6h30 et 20h00.

A Goumoëns, la coupure de l'éclairage public de nuit de 23h00 à 5h00 est envisageable selon les directives cantonales et fédérales à venir. Cela représenterait une économie d'environ Fr. 8'000.-- sur la facture d'électricité.

M. Stany Rochat prend la parole et pose la question suivante : y-a-t-il des nouveautés concernant la réfection de la Route Cantonale entre Echallens et Goumoëns ? La Municipalité répond par la négative.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 22h00.

En fin de séance, Laurent Vulliamy prend la parole et remercie Madame Florence Minini, secrétaire municipale, de sa présence, de son engagement durant ces longues années et lui souhaite une bonne et heureuse retraite.

Le Président :

La Secrétaire :